



**DECISION N°190-2026 –
LANCEMENT D'UNE ETUDE PRELIMINAIRE DE DIAGNOSTIC DE L'USINE
D'EAU POTABLE DE FEURS**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article R.2122-8,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2026.021.15.04 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 15 avril 2026 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu le devis de la société ODYCEO CONSULT ci-annexé,

Considérant la nécessité d'établir une étude préliminaire de diagnostic de l'usine d'eau potable de Feurs dont l'objectif est de faire un état des lieux du fonctionnement global de l'usine. Il sera étudié des solutions pour améliorer le traitement actuel notamment le traitement des matières organiques et d'optimiser les consignes d'exploitation.

Considérant que la proposition financière de ODYCEO CONSULT, sise 5 Rue des Landes, 69 290 CRAPONNE d'un montant de 8 400,00 €,

Considérant que le seuil des 216 000,00 € en-dessous duquel Monsieur le Président est autorisé à signer n'est pas dépassé,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver la proposition financière de la société ODYCEO CONSULT, sise 5 Rue des Landes, 69 290 CRAPONNE, pour un montant total de 8 400,00 €,

ARTICLE 2

De dire que les crédits sont prévus au budget.

ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 05/06/2026

Le Président,
Pierre VERICEL

Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP13
42110 FEURS